

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 JUIN 2021

ORDRE DU JOUR

Affaires générales :

Installation du nouveau conseiller municipal,
Désignation d'un secrétaire de séance,
Organisation du secrétariat de séance,
Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 avril 2021,

Vie municipale et intercommunale :

Elections départementales et régionales 2021,
Dépôt de plainte suite à un accident de la circulation devant l'école élémentaire,
Désignation d'un membre élu du CCAS,
Désignation d'un membre suppléant au SIASD,
SIAREC : intégration de la commune d'Isserteaux au syndicat,

Finances :

Organisation des régies de la commune,
Tarifs communaux 2021/2022,
SIAREC : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et financement des études,

Ressources Humaines :

Création d'un poste « job d'été » au service technique,

Travaux :

SIEG : Première phase du projet d'évolution de l'éclairage public de la commune,
SIEG : Eclairage suite à renforcement B.T. sur poste Croix de L'Aire Basse,

Vie associative :

Convention de partenariat avec l'association foire de Chignat,

Culture :

Plan France Relance : financement des acquisitions des médiathèques auprès des librairies
Indépendantes,

Affaires scolaires :

Plan France relance : Appel à projet informatique dans les écoles,
Convention de partenariat Union Sportive Chauriat Vertaizon,

Questions diverses :

Présents : Jean-Jacques CAVALIERE, Catherine SOU-AH-Y, Robert BODEVIN, Cyril GONZALEZ, Amélie FOUET, Arnaud SERRANO, Jean-Claude CHANY, Jean-Louis RAMOS, Magali URDICIAN, Mario VALENTE, Marie-Claire DUCOL, Maria PEIXOTO, Pierre SAVOCA, Frédéric VITORIA, Amalia QUINTON, Denis GRUDET, Sébastien DELGADO, Boris COISSARD.

Présents par procuration : Nathalie DOS SANTOS (procuration à Mario VALENTE), Brigitte AUZEAU (procuration à Robert BODEVIN), Marie ESCRIBANO (procuration à Catherine SOU-AH-Y), Marie-Josèphe CHARRIER (procuration à Cyril GONZALEZ), Sandrine RAMALHA (procuration à Amalia QUINTON).

Ouverture de la séance à 19h30

THEME N°1 : AFFAIRES GENERALES :

A. Installation du nouveau conseiller municipal :

Suite à la démission de Madame Séverine DAMERON, en date du 11 mai 2021, il est nécessaire de la remplacer par le suivant de liste. Il s'agit de Madame Sandrine RAMALHA.

B. Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Frédéric VITORIA - 23 Voix POUR.

C. Organisation du secrétariat de séance :

Afin de disposer d'un compte-rendu qui reflète la réalité des débats et qu'il ne soit pas toujours réalisé par les mêmes personnes, il est proposé d'établir un calendrier de roulement sur l'ensemble des vingt-deux conseillers municipaux.

Mme **Amalia QUINTON** fait part de son refus d'une mise en place d'un roulement.

Vote : -3 abstentions (**Amalia QUINTON, Sandrine RAMALHA, Denis GRUDET**)
-20 voix POUR.

D. Validation du compte-rendu du conseil municipal du 29 avril 2021 :

Vote : -23 voix POUR.

THEME N°2 : VIE MUNICIPALE ET INTERCOMMUNALE :

A. Elections départementales et régionales 2021 :

Lors du conseil municipal du 29 avril 2021, vous avez complété les tableaux de présence dans les bureaux de vote pour les dimanches 20 et 27 juin 2021. Les élections départementales se dérouleront en un seul tour, car deux listes de binômes se sont portées candidates. Les élections régionales se dérouleront sur deux tours, car neuf listes se sont fait connaître. Afin d'optimiser l'organisation des élections nous avons opté pour trois postes pour chacune des élections, il y aura donc six postes par bureau. Nous avons décidé que les missions « signatures du cahier d'émargement » et « tampon de la carte électorale » pouvaient être réalisés par la même personne. Il sera nécessaire de compléter les tableaux de présence pour ces deux dimanches.

B. Dépôt de plainte suite à un accident de la circulation devant l'école élémentaire :

Lundi 26 avril 2021, vers 13h45, une jeune fille a été renversée par un véhicule devant l'école élémentaire Louis ARAGON, Avenue des Acacias. Une plainte pour mise en danger de la vie d'autrui a été déposée par la famille de la victime à l'encontre de la mairie. Monsieur Jean Jacques CAVALIERE interviendra à ce sujet lors de la séance du conseil municipal.

Mme **Amalia QUINTON** souhaite savoir si quelques choses est prévu afin d'éviter un nouvel accident ?

Mr **Robert BODEVIN** rappelle qu'un aménagement a été réalisé coté école pour faciliter la dépose des enfants.

Mr **Jean-Jacques CAVALIERE** précise que certains s'exonèrent de respecter le code de la route.

C. Désignation d'un membre élu du CCAS :

Suite à la démission de Madame Séverine DAMERON, il est nécessaire de désigner un nouveau membre élu, issu des membres du conseil municipal.

Mr **Sébastien DELGADO** se propose.

Vote : -2 abstentions (**Marie-Josèphe CHARRIER, Cyril GONZALEZ**)
-21 voix POUR.

D. Désignation d'un membre suppléant au SIASD :

Dans le même cadre qu'évoqué au-dessus, il est aussi nécessaire de désigner un nouveau membre élu suppléant au SIASD.

Mr Mario VALENTE se propose.

Vote : -23 voix POUR.

E. SIAREC : intégration de la commune d'Isserteaux au syndicat :

Les membres du conseil municipal doivent se prononcer sur l'adhésion de la commune d'Isserteaux au SIAREC.

Le contexte :

La commune d'Isserteaux, par délibération du 15122020-43, a demandé son adhésion au SIAREC. Cette demande a été approuvée par les membres du conseil syndical du SIAREC en date du 15 avril 2021. L'ensemble des communes adhérentes au syndicat doit aussi se prononcer sur cette décision dans un délai de trois mois.

Vote : -23 voix POUR.

THEME n°3 : FINANCES :

A. Organisation des régies de la commune :

Les membres du conseil doivent délibérer sur le fait de créer qu'une seule régie générale pour la commune de Vertaizon dans le cadre de la réforme de la fin du dépôt des fonds dans les trésoreries dans le courant du 1er semestre 2021.

Le contexte :

La loi imposait aux collectivités territoriales de déposer leurs recettes en numéraires dans les trésoreries grâce au système de régie. La régie de recettes permet à un régisseur (un agent d'une collectivité) d'encaisser les recettes à la place du comptable public, avant de les déposer sur le compte de la collectivité à la Trésorerie. Afin de ne plus gérer les fonds en numéraire, l'Etat vient de passer un marché national avec La Poste pour encaisser et gérer l'ensemble des dépôts en numéraire des collectivités. Toutes les structures publiques locales ont obligation de s'adapter à cette nouvelle mesure. Il est demandé de ne pas faire de dépôt inférieur à 50.00 €. Afin de ne pas se retrouver avec des petites sommes d'argent trop longtemps, il vous est demandé de supprimer les trois régies de recettes de la commune de Vertaizon :

- Restaurant scolaire : tickets du restaurant scolaire
- Produits divers : locations de salles, photocopies
- Droits de places : places de marchés et autres exposants.

Une seule sera alors créée afin de prendre en charge l'ensemble des versements existants : tickets du restaurant scolaire, produits divers liées aux locations de salle, aux photocopies et aux différentes cautions (salle ou matériel) et les droits de places Le CCAS possède déjà sa propre régie de recettes pour encaisser les dons et les participations au repas de fin d'année.

Vote : -23 voix POUR.

B. Tarifs communaux 2021/2022 :

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'évolution des tarifs communaux 2021/2022 proposés ci-dessous

Le contexte :

Il est proposé de faire évoluer l'ensemble des tarifs du repas au restaurant scolaire de 0.05 centimes et de réajuster, pour la deuxième année consécutive, le prix du repas facturé à la commune de Seychalles :

Location salle communale de Chignat :

	Sur toute l'année
Associations du territoire de Billom Communauté	Gratuit.
Associations hors du territoire de Billom Communauté	165.00 €
Particuliers de Vertaizon	165.00 €
Particuliers non Vertaizonnais	315.00 €
Cautions	900.00 € et 250.00 € (ménage)
Employés de la mairie : gratuité pour une des deux salles, une fois par an	

Location salle des fêtes :

	Sur toute l'année
Associations du territoire de Billom Communauté	Gratuit.
Associations hors du territoire de Billom Communauté	225.00 €
Particuliers de Vertaizon	275.00 €
Particuliers non Vertaizonnais	425.00 €
Cautions	1200.00 € et 250.00 € (ménage)
Employés de la mairie : gratuité pour une des deux salles, une fois par an	

Matériel de sonorisation portable avec micro VSH et écran motorisé :

- Caution : 500.00 €

Droit de place :

- Déballages : 80,00 Euros/jours (moins de quatre prestations par mois)
- Déballages : 80.00 Euros pour un même jour des quatre semaines du mois. Exemple : tous les lundis : 80.00 €/mois. Tous les lundis et mardis : 160.00 €/mois.

Concessions cimetière :

- 30 ans – 2,70 m² : 210.00 €
- 30 ans - 5,40 m² : 410.00 €
- Columbarium 30 ans : 210.00 €
- Columbarium 15 ans : 95.00 €
- Plaque sur stèle pour le jardin du souvenir : 50.00 €
- Cavurne : 420.00 € pour 30 ans

Photocopies : N&B : 0,20 €/pA4, couleur : 0.40 €/pA4

Fax : 0.20 €/pA4

Restaurant scolaire :

Personnel communal : 4.45 €

Elèves de la commune : 3.65 €

Elèves hors commune : 4.95 €

Elèves de l'école de Seychalles : 4.95 €

Autres personnels (professeurs des écoles de Vertaizon, élus communaux et intercommunaux, agents de Billom Communauté, adultes et salariés de l'A.L.S.H.) : 5.65 €

Mr **Boris COISSARD** s'interroge sur les tarifs des locations de salle pour les employés de mairie.

Mr Cyril GONZALEZ précise que lors d'un précédent conseil il a été voté « aucune tarification préférentielle ».

Vote : -23 voix POUR.

C. SIAREC : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et financement des études :

L'ensemble des membres du conseil est invité à valider la délégation à la commune de Vertaizon de la maîtrise d'ouvrage de l'étude du zonage d'assainissement réalisée par la société SAFEGE et d'approuver les modalités de répartition des coûts.

Le contexte :

La commune de Vertaizon a délégué en 2008 la compétence au SIAREC pour intervenir sur les réseaux d'assainissement, faire les études préalables et réaliser les travaux. Comme l'étude du zonage d'assainissement et des réseaux d'eau pluviale réalisée par la SAFEGE touche plusieurs domaines de compétences répartis sur les deux structures, il est nécessaire que le SIAREC autorise par convention le fait de déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'étude sur les réseaux d'assainissement. Il avait été convenu que le montant de l'étude serait financé par les trois structures concernées par les futurs aménagements et travaux : la commune de Vertaizon, le SIAREC et le Département du Puy-de-Dôme. La commune assumera le montant total du coût de l'étude, soit 33 352.00 € HT. Le Département et le SIAREC verseront une subvention de 11 117.33 € chacun

Mme Amalia QUINTON Demande quel serait l'impact du transfert de compétence entre le SIAREC et la commune s'il devait y avoir des travaux urgents à réaliser pendant cette période ?

Mr Laurent BIZOT précise que la commune de Vertaizon a délibéré en 2008 pour transférer la compétence globale de gestion, d'entretien et d'investissement des réseaux d'assainissement. La nouvelle convention stipule que la compétence transférée est partielle, limitée dans le temps et uniquement consacrée au suivi et à la réalisation de l'étude du diagnostic et du schéma directeur du zonage des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales par la commune de Vertaizon. Le SIAREC reste maître d'ouvrage pour les travaux.

Vote : -23 voix POUR.

D. EPF SMAF : acquisition d'une parcelle sur un emplacement réservé :

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le fait :

- de demander à l'EPF Auvergne d'acquérir la parcelle cadastrée AC 119 dans le cadre de la procédure de délaissement prévue aux articles L230-1 à L230-6 du Code de l'urbanisme.
- d'autoriser l'EPF Auvergne à saisir le Juge de l'expropriation dans les conditions prévues par l'article L230-3 du Code de l'urbanisme, à défaut d'accord amiable avec les propriétaires de la parcelle précitée.

Le contexte :

Le 14 mai 2020, Monsieur et Madame WIKIEZ ont adressé à la commune de Vertaizon une demande d'acquisition de la parcelle AC 119 dont ils sont propriétaires. Elle fait l'objet d'un emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour la réalisation de la déviation de la RD2089, passant par Chignat. Cet emplacement réservé est relatif au projet de liaison entre la RD997 et la RD1 en passant par la RD4. Cette liaison a pour objectif la création d'un accès direct entre Chignat et la RD1 en évitant les deux passages à niveau, le PN10 sur la RD997 et PN9 sur la RD4. L'emplacement réservé est une servitude qui permet de geler une emprise délimitée par un plan local d'urbanisme, en vue d'une affectation prédéterminée. Dans notre cas, cet emplacement réservé permet de réserver des terrains privés en vue d'un aménagement de voirie. En attendant la réalisation du projet, l'instauration d'un emplacement réservé limite la constructibilité du terrain qui ne peut plus recevoir de travaux non-conformes au projet justifiant la servitude. En contrepartie, elle ouvre au propriétaire la possibilité d'un droit de délaissement. Le

droit de délaissement est la faculté d'un propriétaire d'un bien, concerné par un emplacement réservé, de forcer l'expropriant à acquérir le bien. La parcelle AC 119 est un terrain non-bâti constructible (en zone UG urbanisé habitat) de 881 m². L'emplacement réservé nécessite une surface de 471 m² pour sa réalisation selon une étude du conseil départemental du 15 février 2017. L'EPF SMAF a réalisé une estimation foncière du bien entre 101.02 € et 106.70 € du m² en vue de l'acquisition. La commune de Vertaizon a fait, le 29 mars 2021, une proposition de rachat, de la zone de l'emplacement réservé uniquement, à hauteur de 101.00 € du m², soit 47 571.00 €. Les propriétaires ont fait connaître, à Monsieur le Maire, par courrier en date du 28 avril 2021, leur souhait que la commune achète la totalité de la parcelle à un prix plus élevé. La commune de Vertaizon, a négocié un mois de délai supplémentaire après du vendeur afin de prendre l'attache des services du conseil départemental sur les dimensions exactes de l'emprise de l'emplacement réservé et de l'EPF SMAF afin d'anticiper le rachat total ou partiel du terrain AC 119. Dans un premier temps, comme les négociations n'ont pas abouties à un accord entre les parties, le conseil municipal devra débattre et se prononcer sur les deux points en introduction de cette note.

Mme **Amalia QUINTON** demande s'il a été demandé au Département une participation aux financements.

Mr **Jean-Jacques CAVALIERE** informe que le département et la comcom ne participeront pas.

Mme **Amalia QUINTON** informe d'une réunion en 2019 avec la SNCF suite à l'accident sur la D4 classant la zone en catégorie 1.

Mr **Jean-Jacques CAVALIERE** que la réponse du département n'est pas claire sur la superficie exacte de la parcelle.

Mme **Amalia QUINTON** signale que 2 autres vont être impactés.

Vote : -3 abstentions (Sébastien DELGADO, Amalia QUINTON, Sandrine RAMALHA)

-1 CONTRE (Boris COISSARD)

-19 voix POUR

THEME n°4 : RESSOURCES HUMAINES :

A. Création d'un poste au service technique :

Le conseil doit se prononcer sur la création d'un poste d'adjoint technique territorial au service technique.

Le contexte :

Le poste est créé dans le cadre des emplois d'été, au sein du service technique du 5 juillet au 6 août 2021. Le coût pour ce poste est de 1 866.92 € brut et de 705.90 € de cotisations patronales. Le montant global s'élève à 2 572.82 €.

Vote : -5 abstentions (Sébastien DELGADO, Boris COISSARD, Mario VALENTE, Nathalie DOS SANTOS, Denis GRUDET)

-18 voix POUR

THEME n°5 : TRAVAUX :

A. SIEG : Première phase du projet d'évolution de l'éclairage public de la commune :

Les membres du conseil doivent se prononcer le fait de lancer la première phase des travaux d'évolution de l'éclairage public de l'ensemble du territoire de la commune de Vertaizon.

Le contexte :

Le SIEG du Puy-de-Dôme et la société Semelec 63 ont fourni un diagnostic énergétique « éclairage public » à la commune de Vertaizon, en décembre 2020. Celui-ci a été présenté et discuté lors d'une commission travaux, ainsi que lors de la préparation du budget 2021. Le diagnostic énergétique fait ressortir différentes propositions d'évolution du parc de la commune pour faire face à l'augmentation du coût de l'énergie pour l'éclairage public. Vous trouverez tout le détail de cette étude en pièce jointe à la note de synthèse. Il est proposé de lancer la proposition de rénovation complète en LED pour un montant de travaux de 324 790.00 €. Un fonds de concours serait apporté par la commune de 162 395.00 €. Dans le cadre de la première phase de travaux qui s'élèverait à 82 000.00 € HT, il s'agit de la réfection de lanternes boules et capots plastiques en LED. Le SIEG apporterait une participation de 41 000.00 € HT et la commune de Vertaizon un fonds de concours égal à 50% du montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe, soit 41 020.64 €.

Mr **Boris COISSARD** souhaite connaître l'impact sur le budget ? retour sur investissement ?

Mr **Robert BODEVIN** répond qu'il n'y aura pas d'impact sur le budget, l'économie sur 6 ans est donnée pour 26000€/an.

Mme **Amalia QUINTON** demande si la contribution sera plus faible/plus forte ? Quelle sera-t-elle tous les ans et de combien ?

Mr **Robert BODEVIN** Se sera logique que la cotisation diminue, Mr BODEVIN contactera le SIEG pour avoir plus d'information et nous informera au prochain conseil.

Mr **Mario VALENTE** interroge sur le mode prévu de l'éclairage public (coupure la nuit).

Mr **Jean-Jacques CAVALIERE** signale qu'il sera proposé aux administrés un sondage sur le mode de fonctionnement mais pour le moment il y aura une baisse de l'intensité des leds.

Mr **Arnaud SERRANO** rappelle l'économie sur le long terme : une led 25 ans vs ampoule mercure.

Mr **Mario VALENTE** informe le conseil sur un article paru samedi 5 juin sur le journal « La Montagne » sur les lampadaires et la biodiversité.

Mr **Sébastien DELGADO** rappelle que le plus important est les économies qui vont être réalisées.

Vote : -23 voix POUR.

B SIEG : Eclairage public suite à renforcement BT sur poste Croix de L'Aire Basse :

Les membres du conseil doivent se positionner sur le fait de lancer les travaux d'éclairage public proposé par le SIEG.

Le contexte :

Suite aux travaux de renforcement BT du poste de la Croix de l'Aire Basse, il est décidé de réaliser les travaux d'éclairage public. Le montant des travaux s'élève à 14 000.00 € HT. Le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux dans la proportion de 50% du montant hors taxe et demandant à la commune un fonds de concours égal à 50% de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe, soit 7 002.16 €.

Mme **Amalia QUINTON** signale que le conseil courant janvier a voté quelque chose de similaire dans ce quartier.

Mr **Laurent BIZOT** signale que c'était pour d'autres travaux.

Mme **Amalia QUINTON** pensait qu'il devait y avoir un enfouissement de tout le réseau, ont-ils oublié ?

Mr **Robert BODEVIN** se renseigne et en informera le conseil lorsqu'il aura plus d'éléments.

Vote : -23 voix POUR.

THEME n°6 : Vie associative :

A-Convention de partenariat avec l'association foire de Chignat :

Les membres du conseil municipal doivent se prononcer sur la convention de partenariat entre la commune de Vertaizon et l'association Foire de Chignat.

Le contexte :

La foire de Chignat est organisée, chaque année par l'association, en partenariat avec la commune de Vertaizon. Cette convention précise les engagements des deux parties. Un agent administratif est en charge des demandes liées aux structures institutionnelles (Syndicat du Bois de l'Aumône, EDF, Préfecture du Puy-de-Dôme, Département). Les membres du service technique apportent un soutien humain et logistique pour l'organisation de la foire.

Mr **Pierre SAVOCA** informe que la convention partenaire n'a pas été modifiée.

Mme **Amalia QUINTON** ayant signé le 30/01/2019 cette convention remarque 2 points modifiés, sur le budget et les charges administratives.

Mr **Sébastien DELGADO** nous rappelle l'importance de cette foire et remercie Alain et son équipe. Et nous souhaite que l'on fasse attention de ne pas privilégier certaines associations par rapport à d'autres.

Mme **Amalia QUINTON** souligne que même si l'association ne perçoit pas de subvention la mairie lui apporte une aide.

Mr **Pierre SAVOCA** prend note et rappelle que si la mairie n'aide pas, on privatise la manifestation et cela tiendra le temps que cela pourra tenir.

Mme **Amalia QUINTON** demande juste de la transparence.

Vote : -23 voix POUR.

THEME n°7 : CULTURE :

A. Plan France Relance : financement des acquisitions des médiathèques auprès des librairies indépendantes :

Les membres du conseil municipal sont appelés à valider une nouvelle délibération afin que la commune s'engage à demander une subvention au Centre National du Livre.

Le contexte :

Dans le cadre du plan de relance gouvernemental, la commune de Vertaizon a déposé une demande de subvention pour l'acquisition de livres auprès des librairies indépendantes. Nous avons la possibilité de recevoir une aide financière si nous sommes sélectionnés. En fonction des montants d'acquisition des médiathèques, l'aide financière est au minimum de 1 5000.00 €. La délibération que vous allez valider doit intégrer le fait que la collectivité dispose d'un budget d'acquisition pour l'année 2021 de 7 000.00 €.

Vote : -23 voix POUR.

THEME n°8 : AFFAIRES SCOLAIRES :

A. Plan de relance : Appel à projet informatique à l'école élémentaire :

Les membres du conseil municipal sont invités à délibérer afin que la commune s'engage dans l'appel à projet informatique à l'école élémentaire.

Le contexte :

La commune de Vertaizon a répondu un appel à projet lancé par l'Etat pour disposer de financement pour équiper l'école élémentaire en informatique. Le projet, élaboré en partenariat avec les professeurs, la directrice et les élus, s'élève à 27 000.00 €. Il est financé à 70%, soit une subvention de 15 750.00 €.

Vote : -23 voix POUR.

B. Convention de partenariat avec l'Union Sportive Chauriat Vertaizon :

Les membres du conseil sont invités à se prononcer sur le renouvellement de la convention « sports pour tous » dans le cadre du partenariat avec L'Union sportive Chauriat Vertaizon.

Le contexte :

Depuis septembre 2013, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la commune, l'amicale laïque de Vertaizon et la Ligue de l'Enseignement ont organisé et animé les ateliers des temps d'activités périscolaires (TAP). Malgré la diversité des propositions faites aux élèves, il n'existait pas d'atelier lié aux pratiques sportives. Il y a cinq ans, le partenariat entre la commune et l'Union Sportive Chauriat/Vertaizon a été lancé afin de répondre à ce manque. Un intervenant spécialisé « Sports pour tous » est présent les lundis et les jeudis pour les élèves de l'école élémentaire. Ce temps éducatif vise à permettre aux enfants de découvrir une activité, sous un œil ludique, sans recherche de la performance. Le coût de la prestation est de 27.00 € TTC la séance d'une heure trente minutes, à raison de deux séances par semaine sur les 36 semaines de la période scolaire, soit 1944.00 € pour l'année scolaire 2021/2022.

Vote : -23 voix POUR.

Questions diverses :

1. Mr **Mario VALENTE** intervient au sujet de la loi du 6 AOUT 2019, et souhaite que soit présenté au vote du conseil municipal une organisation de travail qui tienne compte de ces nouveaux modes de calcul.
Mr **Laurent BIZOT** rappelle que l'article 47 ne concerne que les collectivités ayant obtenu une dérogation.
Mr **Mario VALENTE** souhaite harmoniser le temps de travail. Il manque des heures de travail.
2. Mr **Boris COISSARD** : Pourquoi le conseil municipal a-t-il été reporté à deux reprises ?
Mr **Jean-Jacques CAVALIERE** a demandé le report des CM car la campagne de vaccination a pris beaucoup de temps.
3. Mme **Amalia QUINTON** : L'eau est une richesse que nous devons préserver. Au sein de notre commune nous avons plusieurs fontaines et sources que nous devons entretenir. Qu'avez-vous prévu pour remettre en état celles qui ne fonctionnent plus ou qui fonctionnent mal ?
Mr **Jean-Jacques CAVALIERE** signale que nous sommes déjà en état de sécheresse et les débits sont de moitié.
4. Mme **Amalia QUINTON** : Des travaux ont été laissés en suspens depuis fort longtemps (aménagement du parterre vers la Médiathèque, les WC publics place du 8 mai, le lavoir d'Heyrand, Paulhat etc...). Pouvons-nous connaître la cause ? Comment pensez-vous y remédier ?

Mr **Robert BODEVIN** signale que c'est un problème d'effectifs, et les agents vont au plus urgent. Rue des acacias c'est terminé et les plots seront remis pour sécuriser les trottoirs.

5. Mme **Amalia QUINTON** : Les toilettes du cimetière sont endommagées, quand pensez-vous les remettre en état ?
Mr **Robert BODEVIN** signale que c'est un problème d'effectifs.
6. Mr **Boris COISSARD** : Nous avons fait le constat à la dernière commission des listes électorales que le nombre de personnes pouvait mettre en difficulté la tenue de cette commission. Il a été conseillé par l'agent administratif en charge de ce dossier d'élire des suppléants pour chaque titulaire. Pourquoi ce point n'apparaît pas à l'ordre du jour ?
Mr **Laurent BIZOT** qu'après contact avec la préfecture que c'était trop tard.
7. Mme **Amalia QUINTON** : La commune de Vertaizon a-t-elle porté sa candidature auprès de la comcom pour la mise en place de boîte à livres ?
Mr **Jean-Jacques CAVALIERE** souhaite participer et porte notre candidature.
8. Mme **Amalia QUINTON** : Pourquoi Denis, n'est plus convié à la commission communication ?
Mr **Cyril GONZALEZ** a reçu le 11 février un mail de Denis signalant son absence depuis pas d'autres commissions. « Il ne faut pas confondre ne pas être invité et ne pas venir lorsque l'on est invité. »
9. Mr **Sébastien DELGADO** : Est-il prévu un aménagement autour du city-park : mise en place de poubelles, bancs... Ainsi que nettoyer les parcelles attenantes ?
Mr **Cyril GONZALEZ** affirme qu'il est prévu des aménagements pour l'automne.
10. Mr **Denis GRUDET** : La visibilité est réduite par le positionnement de la bâche annonçant le marché du samedi matin vers la voie de chemin de fer ? N'est-il pas possible de revoir son emplacement ?
Mr **Jean-Jacques CAVALIERE** a constaté sur place que les véhicules étant au Stop ont la visibilité.
11. Mr **Sébastien DELGADO** : Je sais que j'insiste à chaque conseil, mais pouvez-vous nous donner des informations quant à l'ouverture du parc de jeux en face de la poste ?
Mr **Jean-Jacques CAVALIERE** attend que le bureau d'étude intervienne.
12. Mme **Amalia QUINTON** : Les planches de rives de la maison située à l'intersection avenue Victor Hugo/place de l'horloge s'effritent et tombent. C'est particulièrement dangereux pour les passants. Qu'avez-vous mis en œuvre pour sécuriser cet endroit ?
Mr **Jean-Jacques CAVALIERE** indique que les personnes constatant un danger aillent directement en mairie le signaler plutôt que d'attendre un conseil municipal.
13. **Question Public** : Précision sur la foire de Chignat sur les 2 modifications. L'association ne peut faire poser un compteur EDF de chantier c'est pour cela que la mairie intervient.
14. **Question Public** : Est-il prévu un Conseil Municipal des jeunes ?
Mme **Amélie FOUET** répond oui avec pleins de nouveaux projets.

Mme **Amalia QUINTON** nous informe via un flyer de la quatrième édition des ECOPOLYS le 3 juillet 2021 à Pérignat-sur Allier.

Mme **Amalia QUINTON** remet en main propre à Mr le Maire la lettre de démission de Sandrine RAMALHA. Elle sera remplacée par Mr BECKLER.

Fin de la séance à 21h40.